

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 11 février 2010 à 20h, et à laquelle étaient présents les conseillers mesdames Suzette Bigras, Nathalie Chayer, messieurs Guillaume Bouvrette, Mario St-Charles et Tom Whitton, formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Marc Lauzon.

Séance ordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Marc Lauzon à 20h.

1. Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2010-02-11.025

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé.

ADOPTÉE

1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

1.3 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 janvier 2010 et de la séance extraordinaire du 28 janvier 2010

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2010-02-11.026

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 janvier 2010 et de la séance extraordinaire du 28 janvier 2010, tels que déposés.

ADOPTÉE

2. Affaires du Conseil

2.1 Projet d'acte de radiation concernant une clause résolutoire - Lot 2 555 567

CONSIDÉRANT le projet d'acte de radiation d'une clause résolutoire préparé par M^e Yvon Désormeaux, notaire, en date du 6 janvier 2010 ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes vendait le lot portant le numéro 2 555 567 du cadastre officiel du Québec, le 11 juillet 2002, acte préparé par M^e Élyse Binette, notaire, enregistré sous le numéro 431 873 au bureau de la publicité des droits et comportant une clause résolutoire ;

CONSIDÉRANT que les obligations qui y étaient prévues ont été remplies selon le rapport de monsieur Vincent Pital, inspecteur en bâtiment, daté du 13 janvier 2010 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2010-02-11.027

D'AUTORISER une radiation d'une clause résolutoire prévue à l'acte enregistré sous le numéro 431 873 et présenté par M^e Yvon Désormeaux, quant à des obligations de construction qui y étaient décrites, le tout aux frais du demandeur ;

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et le greffier à signer tous les documents relatifs à ce dossier, pour et au nom de la Ville de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE

2.2 Projet d'acte de cession des utilités publiques et servitudes – Lot 3 895 116 et autres

CONSIDÉRANT le projet d'acte de cession des infrastructures municipales, sur le lot 3 895 116 et autres ainsi que d'une servitude en faveur de la Ville de Deux-Montagnes, préparé par M^e Yvon Cataphard, notaire, en date du 19 janvier 2010 ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Denis Berthelette, directeur du Service des travaux publics, en date du 28 janvier 2010 ;

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2010-02-11.028

D'ACCEPTER la cession des utilités publiques existantes, soit le réseau d'égout sanitaire, le réseau d'égout pluvial, le réseau d'aqueduc et de bornes-fontaines, de même que tous les accessoires à ces conduites, qui se trouvent sur le lot 3 895 116 du cadastre du Québec, en fonction du document préparé par M^e Yvon Cataphard, notaire, pour les demandeurs ;

DE CONVENIR, par ce même document, d'une servitude réelle et perpétuelle de droit de passage afin d'accéder aux infrastructures, décrites au premier paragraphe, sur les lots 3 895 116 (fonds servant) et 3 895 111 (fonds dominant) ;

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et directeur général à signer tous les documents relatifs à ce dossier pour et au nom de la Ville de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE

2.3 Entente de partenariat promotionnel avec la Chambre de commerce

CONSIDÉRANT l'offre de partenariat de la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Eustache/Deux-Montagnes/Sainte-Marthe-sur-le-Lac pour la période du 1^{er} septembre 2009 au 31 août 2010 ;

CONSIDÉRANT le rapport favorable du directeur général, monsieur Nicolas Bouchard daté du 8 décembre 2009 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2010-02-11.029

D'APPROUVER une entente de partenariat promotionnel 2009/2010 avec la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Eustache/Deux-Montagnes/Sainte-Marthe-sur-le-Lac ;

D'AUTORISER une implication financière de 6 000 \$ relativement à l'application de cette entente.

ADOPTÉE

2.4 Février, mois du cœur

La Ville de Deux Montagnes affiche son cœur.

Par ce geste, elle démontre sa préoccupation pour la santé cardiovasculaire de ses concitoyens. Les maladies cardiovasculaires sont la cause d'un décès sur trois au Québec.

Organisme bénévole de bienfaisance en santé, la Fondation des maladies du cœur du Québec mène la lutte vers l'élimination des maladies du cœur et des accidents vasculaires cérébraux (AVC) et la réduction de leur impact, en contribuant activement à l'avancement de la recherche et sa mise en application, la promotion de modes de vie sains et la représentation auprès des instances responsables des politiques de santé.

Par ses actions, la Fondation des maladies du cœur contribue à améliorer la qualité de vie et les chances de survie de tous nos concitoyens et concitoyennes. Le soutien que vous apportez à ses actions lui permet de poursuivre sa mission et d'unir ses forces pour mieux prévenir et guérir.

En ma qualité de maire et appuyé par tous les membres du conseil municipal de la Ville de Deux Montagnes ;

JE PROCLAME «FÉVRIER, MOIS DU CŒUR» ET J'ENCOURAGE LES MEMBRES DU CONSEIL ET TOUTE LA POPULATION À «AFFICHER SON CŒUR !»

3. Comités, commissions, régie

3.1 Dépôt des procès-verbaux

La greffière par intérim dépose les procès-verbaux suivants :

- Comité consultatif d'urbanisme du 21 janvier 2010
- Commission circulation et toponymie du 16 décembre 2009
- Commission de la culture du 13 octobre 2009
- Commission de l'environnement du 17 septembre 2009

4. Première période de questions (30 minutes au maximum)

Monsieur le maire ouvre la première période de questions à 20h12. Six citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 20h45.

5. Greffe & règlements municipaux

5.1 Retrait du projet de règlement 1382 (modification au zonage)

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2010-02-11.030 DE RETIRER le projet de règlement numéro 1382, modifiant le règlement de zonage 1369, et ainsi, d'arrêter les procédures relatives à son adoption, avec effets immédiats.

ADOPTÉE

5.2 **Dépôt des certificats du greffier des registres pour les règlements 1383, 1384 et 1385**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, le greffier dépose les certificats des registres pour les règlements numéro 1383, 1384 et 1385 de la Ville de Deux-Montagnes.

5.3 **Retrait des règlements 1384 et 1385 (parc Moir et PDM)**

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2010-02-11.031 DE RETIRER les règlements numéros 1384 et 1385, concernant le parc Moir et la mise aux normes de la salle de spectacle de la Polyvalente Deux-Montagnes, et ainsi, d'arrêter les procédures relatives à leur adoption, avec effets immédiats.

ADOPTÉE

5.4 **Avis de motion – Règlement d'emprunt relatif au toit de l'Olympia pour la somme de 215 335 \$**

Monsieur Tom Whitton donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, le projet de règlement d'emprunt concernant la réparation du toit de l'Olympia pour la somme de 215 335 \$.

5.5 **Avis de motion – Règlement sur la qualité de vie (nuisances, etc.)**

Monsieur Mario St-Charles donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un projet de règlement sur la qualité de vie (nuisances, etc.) et modifiant les règlements déjà existants à ce sujet.

Administration

6. **Finances**

6.1 **Approbation de la liste des chèques émis – Janvier 2010**

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2010-02-11.032 DE RATIFIER la liste des chèques émis au cours du mois de janvier 2010 et montrant un total de :

- Fonds général : 1 083 735,17 \$
- Fonds de dépenses en immobilisations : 236 968,43 \$

ADOPTÉE

6.2 Appropriation de surplus - coûts engendrés par le toit de l'Olympia

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2010-02-11.033

D'APPROPRIER une somme de 100 000 \$ à même le surplus libre au 31 décembre 2009 afin d'effectuer des dépenses reliées à la réparation du toit de l'Olympia.

ADOPTÉE

7. Ressources humaines

7.1 Embauche de personnel temporaire aux loisirs et Services communautaires

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2010-02-11.034

D'ENTÉRINER les embauches de personnels temporaires aux loisirs et Services communautaires, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur, le tout conformément aux recommandations de monsieur Georges Struthers, directeur des loisirs et Services communautaires, datées du 12 janvier et du 2 février 2010.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par les postes budgétaires 02.741.00.141, 02.721.03.141, 02.741.01.141, 02.752.00.141, 02.753.00.141 et 02.753.01.141.

ADOPTÉE

7.2 Abolition du poste de coordonnateur service aux citoyens

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2010-02-11.035

D'ABOLIR le poste de coordonnateur des services aux citoyens.

ADOPTÉE

Services aux citoyens

8. Urbanisme

Approbation de dérogations mineures

Conformément à l'avis publié dans le journal, L'Éveil, édition du 16 janvier 2010, les membres du conseil municipal étudient les demandes de dérogations mineures suivantes :

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation demandée
564, 20 ^e avenue	La demande a pour objet de rendre conforme l'implantation actuelle du bâtiment à 5,76 mètres en marge latérale ouest et à 3,01 mètres en marge latérale est pour un total de 8,77 mètres contrairement aux normes réglementaires qui prévoient une distance minimale de la ligne de lot à 4,8 mètres et le total des marges latérales à 12 mètres.
320-A, 19 ^e avenue Lot 3 285 643	La demande a pour objet de rendre conforme l'implantation d'un bâtiment à 0,91 mètre de la marge latérale ouest contrairement à la norme réglementaire qui prévoit une distance minimale de 1,25 mètre.

PÉRIODE DE QUESTIONS - CONSULTATION

Monsieur le maire s'adresse à l'assistance et demande s'il y a des personnes ou des organismes qui désirent s'exprimer sur ces dérogations mineures.

N'ayant pas de question de l'assistance, la séance de consultation est maintenant close.

8.1 Approbation d'une dérogation mineure 564, 20^e avenue

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée à l'égard de la propriété portant le numéro civique 564, 20^e avenue ;

CONSIDÉRANT que cette demande a pour objet de rendre conforme l'implantation actuelle du bâtiment à 5,76 mètres en marge latérale ouest et à 3,01 mètres en marge latérale est pour un total de 8,77 mètres contrairement aux normes réglementaires qui prévoient une distance minimale de la ligne de lot à 4,8 mètres et le total des marges latérales à 12 mètres ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande consignée sous la résolution CCU-09-12-03.063 du 3 décembre 2009 ;

CONSIDÉRANT l'avis public paru dans le journal local tel que le requiert la loi ;

CONSIDÉRANT que le conseil a permis au public de s'exprimer sur la question soumise ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par madame Nathalie Chayer
et unanimement résolu

2010-02-11.036

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure à l'égard de la propriété portant le numéro civique 564, 20^e avenue dont l'objet a pour effet de rendre conforme l'implantation actuelle du bâtiment à 5,76 mètres en marge latérale ouest et à 3,01 mètres en marge latérale est pour un total de 8,77 mètres contrairement aux normes réglementaires qui prévoient une distance minimale de la ligne de lot à 4,8 mètres et le total des marges latérales à 12 mètres.

ADOPTÉE

8.2 Approbation d'une dérogation mineure 320A, 19^e avenue – Lot 3 285 643

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée à l'égard de la propriété portant le numéro civique 320A, 19^e avenue lot 3 285 643 ;

CONSIDÉRANT que cette demande a pour objet de rendre conforme l'implantation d'un bâtiment à 0,91 mètre de la marge latérale ouest contrairement à la norme réglementaire qui prévoit une distance minimale de 1,25 mètre ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande consignée sous la résolution CCU-09-12-03.064 du 3 décembre 2009 ;

CONSIDÉRANT l'avis public paru dans le journal local tel que le requiert la loi ;

CONSIDÉRANT que le conseil a permis au public de s'exprimer sur la question soumise ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2010-02-11.037

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure à l'égard de la propriété portant le numéro civique 320A, 19^e avenue, lot 3 285 643 dont l'objet a pour effet de rendre conforme l'implantation d'un bâtiment à 0,91 mètre de la marge latérale ouest contrairement à la norme réglementaire qui prévoit une distance minimale de 1,25 mètre.

ADOPTÉE

8.3 Approbation de plans – PIIA – 509, chemin d'Oka – Bâtiment commercial – Les Aliments MDC – Réfection de la façade

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une demande concernant la réfection de la façade de l'immeuble situé au 509, chemin d'Oka ;

CONSIDÉRANT que le conseil est saisi d'une demande d'approbation de plans en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande consignée sous la résolution CCU-09-12-03.065 du 3 décembre 2009 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2010-02-11.038

D'APPROUVER les plans concernant la réfection de la façade de l'immeuble situé au 509, chemin d'Oka sous réserve que des plans de travail d'un corps professionnel en architecture soient fournis pour l'ensemble des travaux. Sur recommandation du CCU, il est convenu de refuser l'attribution de place de stationnements dans l'emprise de la 6^e avenue et qui sont adjacents au bâtiment, le tout tel que montré sur des esquisses.

ADOPTÉE

8.4 Approbation de plans – PIIA – 36, 18^e avenue – Monsieur Philippe Perrault – Projet de rénovation majeure d’une résidence

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une demande concernant un projet de rénovation majeure de la résidence unifamiliale située au 36, 18^e avenue ;

CONSIDÉRANT que le conseil est saisi d’une demande d’approbation de plans en vertu du règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d’urbanisme à l’égard de cette demande consignée sous la résolution CCU-10-01-21.004 du 21 janvier 2010 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2010-02-11.039

D’APPROUVER les plans concernant le projet de rénovation majeure de la résidence unifamiliale située au 36, 18^e avenue. Il est entendu, tel que recommandé par le CCU, que l’approbation est conditionnelle à ce que le demandeur tente de conserver le plus d’arbres possibles sur sa propriété et qu’il démolisse le garage existant dès que la maison à construire deviendra habitable.

ADOPTÉE

8.5 Approbation de plans – PIIA – 40, 18^e avenue – Monsieur Claude Decelle – Démolition et reconstruction

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une demande concernant la démolition et la reconstruction du bâtiment situé au 40, 18^e avenue ;

CONSIDÉRANT que le conseil est saisi d’une demande d’approbation de plans en vertu du règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d’urbanisme à l’égard de cette demande consignée sous la résolution CCU-10-01-21.005 du 21 janvier 2010 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2010-02-11.040

D’APPROUVER les plans concernant la démolition et la reconstruction du bâtiment situés au 40, 18^e avenue, à la condition que la hauteur du toit ne soit pas supérieure à 20 % de plus que la hauteur des toits existants dans le voisinage.

ADOPTÉE

8.6 Approbation de plans – PIIA – 246, 6^e avenue – Groupe Immobilier Phare Royal – Construction d’une résidence

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une demande concernant la construction d’une résidence unifamiliale sur la propriété située au 246, 6^e avenue ;

CONSIDÉRANT que le conseil est saisi d'une demande d'approbation de plans en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande consignée sous la résolution CCU-10-01-21.006 du 21 janvier 2010 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par madame Nathalie Chayer
et unanimement résolu

2010-02-11.041

D'APPROUVER les plans concernant la construction d'une résidence unifamiliale sur la propriété située au 246, 6^e avenue.

ADOPTÉE

8.7 Approbation de plans – PIIA – 94, rue Elm – Monsieur Ryan Kiley – Construction d'un 2^e étage avec changement de revêtement extérieur

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une demande concernant la construction d'un 2^e étage avec modification des revêtements extérieurs sur l'immeuble situé au 94, rue Elm ;

CONSIDÉRANT que le conseil est saisi d'une demande d'approbation de plans en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande consignée sous la résolution CCU-10-01-21.007 du 21 janvier 2010 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2010-02-11.042

D'APPROUVER les plans concernant la construction d'un 2^e étage avec modification des revêtements extérieurs sur l'immeuble situé au 94, rue Elm.

ADOPTÉE

8.8 Opération cadastrale – 601, 3^e Avenue – Lot 1 605 032

CONSIDÉRANT que la réglementation en vigueur pour le lotissement prévoit des dispositions concernant la cession de terrain ou la somme à être versée à des fins de parc lors d'une opération cadastrale ;

CONSIDÉRANT que le lot 1 605 032 du cadastre du Québec situé au 601, 3^e avenue fait l'objet d'une opération cadastrale ;

CONSIDÉRANT que cette opération entraînera la création des lots 4 519 444 et 4 519 445 ;

CONSIDÉRANT que l'obligation de tout propriétaire de céder à des fins de parc ou de terrain de jeu, conformément au règlement de lotissement, l'équivalent de 10% de la superficie du terrain ou une somme égale à 10% de la valeur du terrain dans le plan de lotissement ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette

et unanimement résolu

2010-02-11.043

D'AUTORISER le Service de l'urbanisme à délivrer un permis pour une opération cadastrale sur le lot 1 605 032 afin de créer les lots 4 519 444 et 4 519 445 du cadastre du Québec.

DE PERCEVOIR la somme de 3 142, 07\$ à des fins de parc.

ADOPTÉE

8.9 Nomination d'un membre pour le comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes est dotée d'un comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT le désistement d'un membre du comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues ;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande la nomination de monsieur Michel Harrington, résidant de la ville, à titre de membre dudit comité ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2010-02-11.044

DE NOMMER monsieur Michel Harrington comme membre du comité consultatif d'urbanisme.

D'AUTORISER monsieur Michel Harrington à exercer ses fonctions en conformité avec les dispositions du règlement régissant le comité consultatif d'urbanisme, et ce, rétroactivement au 21 janvier 2010.

ADOPTÉE

8.10 Octroi d'un contrat à la firme PG Govern pour la fourniture et l'installation de progiciels pour la gestion du Service de l'urbanisme et pour la géomatique pour un montant de 55 692,53 \$ plus taxes applicables

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Deux-Montagnes a demandé des soumissions pour la fourniture de progiciels pour la gestion de l'urbanisme et la géomatique en général ;

CONSIDÉRANT que la soumission suivante a été reçue ;

Fournisseurs	Montant (plus taxes)
PG Govern	55 692,53 \$

CONSIDÉRANT que le prix soumis est conforme à l'enveloppe budgétaire prévue;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des travaux publics, monsieur Denis Berthelette, daté du 1^{er} février 2010 ;

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2010-02-11.045

D'OCTROYER le contrat à la firme *PG Govern* pour la fourniture et l'installation de progiciels pour la gestion du Service de l'urbanisme et la géomatique en général, conformément à sa soumission déposée le 1^{er} février 2010, pour la somme de 55 692,53 \$, plus taxes applicables ;

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le fonds de roulement.

ADOPTÉE

9. **Travaux publics**

9.1 **Octroi d'un mandat à la firme *Dessau* pour l'étude de circulation du boulevard des Promenades entre la 28^e avenue et l'autoroute 640 pour un montant ne dépassant pas de 15 000 \$ taxes incluses**

CONSIDÉRANT le rapport du coordonnateur des services techniques, monsieur Martin Angers, daté du 1^{er} décembre 2009 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2010-02-11.046

D'OCTROYER le mandat à la firme *Dessau* pour la réalisation de l'étude de circulation du boulevard des Promenades entre la 28^e avenue et l'autoroute 640 pour un montant ne dépassant pas 15 000 \$, taxes incluses ;

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le règlement d'emprunt 1285.

ADOPTÉE

9.2 **Octroi d'un mandat à la firme *BSA Groupe conseil* pour la préparation des plans et devis, appel d'offres, surveillance des travaux et présentation au MDDEP pour le lieu d'élimination des neiges usées pour un montant forfaitaire de 18 200 \$ plus les taxes applicables**

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des travaux publics, monsieur Denis Berthelette, daté du 3 février 2010 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2010-02-11.047

D'OCTROYER le mandat à la firme *BSA Groupe conseil* pour la préparation des plans et devis, appel d'offres, surveillance des travaux et présentation au MDDEP pour le lieu d'élimination des neiges usées pour un montant forfaitaire de 18 200 \$ plus les taxes applicables ;

D'AUTORISER la firme *BSA Groupe conseil* à présenter au MDDEP, pour et au nom de la Ville de Deux-Montagnes, toute demande de certificat d'autorisation concernant ce projet ;

DE S'ENGAGER à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité avec l'autorisation accordée lorsque les travaux seront achevés ;

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le règlement d'emprunt 1381.

ADOPTÉE

9.3 Octroi d'un mandat à la firme *Cavanagh Hotte Archambault* pour la vérification du dossier de reddition concernant le remboursement de la taxe d'accise sur l'essence pour un montant forfaitaire de 2 750 \$ plus les taxes applicables

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des travaux publics, monsieur Denis Berthelette, daté du 3 février 2010 ;

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par madame Nathalie Chayer
et unanimement résolu

2010-02-11.048

D'OCTROYER le mandat à la firme *Cavanagh Hotte Archambault* pour la vérification du dossier de reddition concernant le remboursement de la taxe d'accise sur l'essence pour un montant forfaitaire de 2 750 \$ plus les taxes applicables ;

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le règlement d'emprunt 1324.08.

ADOPTÉE

9.4 Octroi d'un contrat à la firme *Distinction service plus* pour l'entretien ménager de la bibliothèque municipale pour la somme de 32 460,02 \$ taxes incluses

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des travaux publics, monsieur Denis Berthelette, daté du 20 janvier 2010 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2010-02-11.049

D'OCTROYER le mandat à la firme *Distinction service plus* pour l'entretien ménager de la bibliothèque municipale aux mêmes tarifs et conditions que pour les années 2008 et 2009 pour la somme de 32 460,02 \$ taxes incluses;

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le poste budgétaire 02.777.00.532.

ADOPTÉE

9.5 Confirmation de l'état des dépenses reliées à l'entretien de la Route verte

CONSIDÉRANT que le bureau du ministère des Transports du Québec a confirmé l'octroi d'une aide financière d'un montant maximal de 1 330 \$;

CONSIDÉRANT qu'un rapport doit être produit afin d'établir l'état des dépenses encourues par la Ville relativement à l'entretien de la route verte ;

CONSIDÉRANT le rapport du coordonnateur des services techniques, monsieur Martin Angers, daté du 20 janvier 2010 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2010-02-11.050

DE CONFIRMER que l'état des dépenses encourues en 2009 pour l'entretien de la route verte est de 5 629,82 \$ incluant les taxes, que ces dépenses sont admissibles au programme de subvention et que l'aide accordée par le ministère des Transports du Québec ne dépasse pas 50 % du coût total des travaux d'entretien ;

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le poste budgétaire 01.381.31.000.

ADOPTÉE

9.6 Toiture de l'Olympia – Octroi contrat – Réfection du bassin C2

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2010-02-11.051

D'ACCORDER le contrat pour la réparation d'urgence de la toiture de l'Olympia, quant au bassin C2, en conformité avec le devis, soit à prix unitaire, au plus bas soumissionnaire, Toitures Couture & associés inc. pour la somme de 38 313 \$ plus les taxes applicables.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le surplus libre accumulé au 31 décembre 2009.

ADOPTÉE

10. Loisirs et Services communautaires

10.1 Demande d'assistance financière 2009 – Athlètes de Deux-Montagnes

CONSIDÉRANT que les loisirs et Services communautaires ont reçu deux demandes d'assistance financière pour Megan Dufresne et Valérie Sanderson;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'athlètes de performance ;

CONSIDÉRANT que les équipes de Megan Dufresne et Valérie Sanderson iront aux championnats canadiens de soccer à Sydney en Nouvelle-Écosse en octobre 2010 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2010-02-11.052

D'ACCORDER une assistance financière de 100 \$ à Megan Dufresne et à Valérie Sanderson dans le cadre du programme d'assistance financière pour les athlètes de performance ;

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le poste budgétaire 02.719.00.991.

ADOPTÉE

10.2 Demande d'aide financière au MCCQ dans le cadre du *Programme «Projet en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes»*

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2010-02-11.053

D'AUTORISER le Service des loisirs et services communautaires à procéder à la demande d'aide financière au Ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre du programme «*Projet en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes*».

DE DÉSIGNER madame Johanne Chaput à titre de personne responsable du programme et de l'autoriser à signer, pour et au nom de la Ville, tous documents afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

10.3 Acquisition d'un logiciel pour la gestion des opérations et des activités des loisirs et Services communautaires

CONSIDÉRANT la nécessité d'acquérir un nouveau logiciel pour la gestion des opérations et des activités des loisirs et Services communautaires ;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur des loisirs et Services communautaires, monsieur Georges Struthers, daté du 2 février 2010 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2010-02-11.054

D'AUTORISER l'acquisition d'un logiciel pour la gestion des opérations et des activités des loisirs et Services communautaires, pour la somme de 27 000 \$ plus les taxes applicables.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le fonds de roulement.

ADOPTÉE

10.4 Dons à divers organismes

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2010-02-11.055

D'ACCORDER les sommes suivantes aux organismes mentionnés :

École des Érables	1 250 \$
Centre d'entraide Racine-Lavoie	1 400 \$
Restaurant Farsa (Fondation hôpital St-Eustache)	200 \$

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par les postes budgétaires 02.192.02.970 et 02.111.00.970.

ADOPTÉE

11. Deuxième période de questions (30 minutes au maximum)

Monsieur le maire ouvre la deuxième période de questions à 21h10. Cinq citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 21h35.

12. Levée de la séance

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2010-02-11.056

DE LEVER la présente séance à 21h35.

Signé Marc Lauzon
Marc Lauzon, maire

Signé Carole Leduc
Carole Leduc, greffière par intérim